



N° \_\_\_\_\_/MSHP/DGS/DC-PNSME/ZT/aaaj

Abidjan, le

## NOTE DE SERVICE

### GESTION EN POOL DES AMBULANCES

La réduction de la mortalité maternelle, néonatale et périnatale passe par la maîtrise de l'accouchement par un personnel de santé qualifié et par la référence à temps au niveau supérieur, afin de faire face aux urgences obstétricales.

Il m'a été permis de constater que les ambulances sont insuffisamment utilisées soit pour des problèmes de carburant, soit pour des pannes techniques, constituant ainsi un facteur de retard dans l'accessibilité à l'établissement sanitaire de référence.

Pour résoudre ce problème de retard lié au transport médicalisé par ambulance, le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique instruit le Directeur General de la Santé, tous les Directeurs Régionaux et Départementaux de la Santé à mettre **en place un pool d'ambulances** placé sous la responsabilité des Directeurs Départementaux et la supervision des Directeurs Régionaux. Les Directeurs Départementaux de Santé doivent veiller à la fonctionnalité des ambulances et de trouver les moyens, y compris la ligne destinée à la gratuité ciblée, pour préfinancer le carburant.

Je vous prie de bien vouloir prendre les dispositions pour l'exécution de cette note afin d'améliorer le système de référence en vue de la réduction de la mortalité en général et de la mortalité maternelle néonatale et périnatale évitable en particulier.

Le Directeur de Cabinet

AMPLIATION  
DR  
DD

**Joseph ACKA**